



La Newsletter

Ville & Aéroport

- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS -

N° 77- NOVEMBRE 2020

QUELLE APPLICATION DES MESURES DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT SUR L'AÉRIEN ?

Dans notre newsletter 74, nous présentions les propositions de la Convention pour limiter les effets néfastes du transport aérien. Celles-ci ont été défendues par les conventionnels et validées par le Président de la République. Oui, mais... depuis le mois de septembre les arbitrages s'annoncent difficiles. La DGAC a produit une première note d'impact des mesures de la Convention qui alerte sur les conséquences considérables de telles mesures sur l'économie du secteur, contrairement aux gains environnementaux...

Taxe de solidarité, mesure la plus décriée par le secteur aérien : 4,2 milliards d'euros par an et jusqu'à 150 000 emplois détruits selon l'étude d'impact de la DGAC

La convention citoyenne pour le climat milite pour une augmentation de la taxe « de solidarité sur les billets d'avion » (TSBA). Sur la base du trafic de 2019, la recette de la TSBA atteindrait 4,2 milliards d'euros par an, contre 440 M€ aujourd'hui. La CCC propose de faire passer ladite taxe pour les vols intra-UE de 2,63 € à 31,13 € par billet pour la classe économique et de 11,27 € à 191,27 € pour la classe affaire. Pour les vols hors UE et de moins de 2.000 kilomètres la taxe passerait de 7,51 € à 31,13 € pour la classe économique et de 63,07 € à 191,27 € pour la classe affaire. Sur les vols de plus de 2.000 kilomètres et hors UE, la taxe de 7,51 € grimperait à 64,51 € par billet pour la classe économique et de 63,07 € à 445,07 € pour la classe affaire.

(Lire la suite)



AGENDA * Ville & Aéroport